



معهد التمويل والتنمية في المغرب العربي

Institut de Financement du Développement du Maghreb Arabe

CONCOURS DE RECRUTEMENT

DE LA 38^{ème} PROMOTION DEDIEE EXCLUSIVEMENT AU SECTEUR DE L'ASSURANCE

Du 5 février au 21 avril 2020

Créé par la Convention du 03 Septembre 1981, conclue entre les gouvernements Tunisien et Algérien, l'IFID est un établissement dispensant une formation de troisième cycle d'études supérieures spécialisées de hauts cadres maghrébins pour les besoins des banques et des compagnies d'assurance, des départements ministériels et de toute autre entreprise publique ou privée.

Le Concours de recrutement de la **trente huitième promotion dédiée exclusivement au secteur de l'Assurance**, dont la formation démarrera en **octobre 2020** et s'achèvera en septembre 2022, est ouvert aux candidats des pays du Maghreb.

Qui peut être candidat ?

Peut participer au Concours, tout candidat **ayant accompli**, avec succès, **4 années d'études supérieures** après le baccalauréat dans les domaines économique, financier ou de gestion. Il s'agit tout particulièrement des :

✓ Titulaires d'une maîtrise ou d'une licence (ancien régime pour les candidats algériens) en sciences économiques, en sciences de gestion avec ses différentes options, aux ingénieurs, aux titulaires d'une maîtrise en mathématiques ou en méthodes quantitatives et aux titulaires de tout autre diplôme équivalent.

✓ Candidats ayant accompli avec succès la première année de Master (M 1) dans le cadre du système LMD dans les spécialités sus indiquées.

La limite d'âge, pour ces deux catégories de candidats, est fixée à **28 ans** à la date de clôture des inscriptions au Concours.

✓ Cadres en exercice dans les Départements Ministériels, entreprises économiques ou financières, publiques ou privées, titulaires d'une maîtrise ou d'une licence (ancien régime pour les candidats algériens) ou d'un diplôme universitaire équivalent et dont les candidatures sont agréées par leurs institutions. La limite d'âge, pour cette catégorie de candidats, est fixée à **35 ans** à la date de clôture des inscriptions au Concours.

Quelles formalités remplir pour présenter sa candidature ?

✓ L'inscription au concours est effectuée en ligne, via la Plateforme informatique de l'Institut « www.ifid-concours.org » durant la période allant **du mercredi 5 février 2020 au lundi 30 mars 2020 à 16h00.**

✓ L'inscription est soumise au paiement d'une contribution aux frais de gestion et d'organisation du Concours, s'élevant à :

▪ **35 Dinars Tunisiens** pour les candidats tunisiens à verser au Compte Courant Postal de l'IFID n° 1740-3831 Adresse : 8, Avenue Tahar Ben Ammar – 2092 El Manar II – Tunis – Tunisie.

▪ **2.500 Dinars Algériens** pour les candidats algériens à verser à l'ordre de l'I.E.D.F (Institut d'Economie Douanière et Fiscale) - Compte Courant Postal n° 16946-47 – Adresse : Route de Bou-Ismaïl - BP N° 100 - Koléa - Algérie.

▪ L'équivalent de 35 Dinars Tunisiens pour les autres candidats maghrébins payés en monnaie locale aux services des Ambassades de Tunisie en Mauritanie, au Maroc et en Libye.

Cette contribution n'est pas remboursable, et ce, quelle que soit la suite donnée à la candidature.

✓ Les documents demandés sont :

- Une fiche d'information à remplir (à télécharger à partir du site web de l'Institut ou à partir de la plateforme www.ifid-concours.org)
- Une photocopie d'un document légal d'identité
- Une photocopie du diplôme ou de l'attestation de réussite
- Trois photos d'identité
- Deux enveloppes timbrées comportant leur adresse pour les candidats tunisiens
- Une copie de la quittance justifiant le règlement de la contribution aux frais de gestion et d'organisation du Concours.

Les candidats peuvent envoyer numériquement ces documents via la Plateforme informatique de l'Institut et **doivent obligatoirement envoyer, par Rapid Poste, tous les documents en format papier** au plus tard **le 30 Mars 2020**, date limite des inscriptions, à l'adresse suivante :

I.F.I.D, 8, Avenue Tahar Ben Ammar–2092 El Manar II, Tunis Tunisie.

✓ Aucun accusé de réception ne sera envoyé par l'Institut.

✓ Les candidats peuvent se connecter à leur « Espace candidat » sur la plateforme informatique ou sur le site web de l'Institut pour connaître la suite réservée à leur candidature.

✓ Les informations fournies par le candidat lors de la procédure d'inscription en ligne engagent sa responsabilité. En cas de fausse déclaration ou en cas de présentation d'un diplôme ou d'un titre non conforme aux exigences requises, le candidat s'expose à être exclu du concours.

Plus d'informations sur les modalités d'inscriptions en ligne sont disponibles sur le site web de l'Institut : **www.ifid.org.tn**



Où ? Quand ? Comment se déroule le Concours ?

- ✓ Le Concours comprend deux étapes :
 - L'admissibilité : épreuves écrites,
 - L'admission : épreuves orales.

1) Epreuves écrites :

✓ La liste des candidats admis à passer les épreuves écrites sera publiée sur le site web de l'I.F.I.D www.ifid.org.tn à compter du **jeudi 2 avril 2020**.

✓ Les épreuves d'admissibilité comportent une épreuve **d'Economie** (au choix du candidat en Français ou en Arabe), une épreuve de Finance (en Français) et une épreuve de Méthodes Quantitatives (en Français), d'une durée de 1 heure et 30 minutes chacune et d'un coefficient de 1 pour chaque épreuve. Ces épreuves auront lieu le **samedi 4 avril 2020** simultanément dans les différents centres d'examen suivants :

- En Tunisie : à Tunis, au centre d'examen désigné à cet effet et indiqué au sein de la liste des candidats publiée sur le site web de l'I.F.I.D
- En Algérie : au Siège de l'I.E.D.F– Route de Bousmaïl - Koléa.
- En Mauritanie, au Maroc et en Libye : aux centres d'examen indiqués par l'Ambassade de Tunisie dans ces pays.

La liste des **candidats admissibles aux épreuves écrites** sera publiée sur le site de l'I.F.I.D www.ifid.org.tn **5 jours au moins** avant la date de l'épreuve orale d'admission.

✓ Les candidats **admissibles aux épreuves écrites** peuvent télécharger via la plateforme informatique la convocation indiquant le lieu et l'horaire des épreuves orales.

2) Epreuve orale :

✓ L'épreuve d'admission, conduite sous forme d'un entretien oral de 30 minutes avec un Jury composé de professionnels et d'universitaires et d'un test psychotechnique conduit par un expert en la matière (de 10 à 15 minutes), aura lieu :

- En Algérie : au Siège de l'I.E.D.F– Route de Bousmaïl - Koléa : le **samedi 18 avril 2020**,
- En Tunisie : à Tunis, au Siège de l'I.F.I.D : le **mardi 21 avril 2020**,
- En Mauritanie, au Maroc et en Libye : aux centres d'examen indiqués par l'Ambassade de Tunisie dans ces pays.

3) Modalités d'évaluation et résultats

✓ Chaque candidat obtient une moyenne finale résultant des épreuves écrites (70%) et de l'entretien oral (30%). A partir de la moyenne obtenue par chaque candidat (épreuves écrites et orales), Le jury délibère et fixe la liste principale et éventuellement la liste complémentaire des candidats admis au concours en tenant compte de l'avis de(s) l'expert(s) ayant passé le test psychotechnique (concluant ou non concluant), du nombre de places ouvertes au concours et de la barre d'admission définie préalablement

✓ Les résultats de l'admission définitive seront proclamés et affichés le jour de l'oral dans les différents centres d'examen et les candidats définitivement admis seront avisés individuellement.

Nombre de places offertes par le Concours :

Le nombre de places mis en concours s'élève pour la 38^{ème} promotion dédiée exclusivement au secteur de l'assurance à **40** et ce pour l'ensemble des centres d'examen.

Comment financer la formation ?

La formation à l'I.F.I.D est payante et est financée :

✓ Au moyen d'un parrainage d'un département ministériel, d'une banque, d'une compagnie d'assurance ou d'une entreprise.

✓ Par le candidat bénéficiaire de la formation en l'absence d'un parrainage.

En cas de parrainage et outre la prise en charge des frais de formation, le candidat parrainé perçoit durant les 24 mois de formation une bourse d'études.

Le contrat de parrainage garantissant l'employabilité du candidat, exige de celui-ci un engagement de servir l'entreprise de parrainage pendant un minimum d'années qui serait fixé par le dit contrat.

N.B : Pour plus d'informations sur la procédure d'inscription en ligne , suivez le guide ci-dessous ou prendre l'attache du service scolarité de l'I.F.I.D (Tél. 71 885 211 – 71 855 011)

[Guide d'inscription en ligne](#)